



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Retour forcé au travail des travailleurs et travailleuses des postes **La FAE dénonce le recours à la loi spéciale**

Montréal, le 22 juin 2011 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce le projet de loi spéciale déposé par la ministre fédérale du Travail, madame Lisa Raitt pour forcer le retour au travail des employés de Postes Canada, en lock-out depuis mercredi dernier.

« Nous dénonçons cette manière odieuse et cette attitude méprisante de régler un conflit de travail qui nie le droit à la libre négociation des travailleuses et travailleurs. Les employés de l'État, quel que soit leur statut, doivent disposer du droit de négocier leurs conditions de travail et salariales. Toute loi niant ce droit doit être dénoncée avec vigueur » a déclaré le vice-président à la vie politique de la FAE, M. Denis Letourneux.

Le projet de loi spéciale qui a été déposé bafoue le droit à la libre négociation en forçant les parties à déposer leur proposition respective et à confier à un arbitre le choix de l'option qui deviendra applicable.

Considérant que Postes Canada est une société d'État fédérale rentable et que c'est l'employeur qui a décrété un lock-out, la FAE tient à dénoncer la mauvaise foi de Postes Canada qui a refusé de négocier selon les règles et souligne son appui aux membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) qui se battent pour maintenir des acquis obtenus de haute lutte et contre des clauses de disparité de traitement.

« Nous appuyons le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) dans leurs revendications et nous nous prononçons contre le recours à une loi spéciale. C'est toujours révoltant de voir un gouvernement recourir à un tel moyen alors qu'une vraie négociation permet d'échanger sur les difficultés des uns et des autres et de parvenir à un règlement satisfaisant pour tous », a ajouté M. Letourneux.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller du Service des communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 – cellulaire